



N° 0720 /ABP/CM/CONS/APJ-IIC/AC-RD

3

NOTE D'INFORMATION

En complément de la note d'information de l'Ambassade n°0654 du 23 mars 2021, il est porté à la connaissance des ressortissants béninois vivant en **France et dans les pays européens** ce qui suit :

1. Le scrutin présidentiel du **11 avril 2021** sera organisé au seul centre de vote à Paris à l'adresse suivante : **PAVILLON ROYAL, Carrefour du bout des lacs/Croisement route de Suresnes et route de la Muette 75016 Paris**. Ce site tient lieu de centre de vote unique pour l'ensemble des électeurs béninois en France.
2. Conformément au Code électoral, le scrutin sera ouvert de **07 heures à 16 heures**, soit pour une durée de **09 heures**. En cas de retard au démarrage, l'heure de clôture sera arrêtée en tenant compte de la durée du retard accusé.
3. En accord avec les Autorités françaises, la participation des électeurs béninois à ce scrutin est assimilée à une **convocation administrative**, au regard des attestations de déplacement dérogatoires en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur français (<https://www.interieur.gouv.fr/>). Elle constitue à ce titre, au regard des restrictions de déplacement décidées par les Autorités françaises dans le contexte de la crise sanitaire, un motif de déplacement valable, sans limitation de distance et non soumis aux horaires de couvre-feu. **En conséquence, les électeurs béninois de la diaspora sont invités à se munir, le jour du scrutin, de leur attestation de déplacement dérogatoire dûment remplie (case à cocher : convocation administrative), en vue de leur participation à l'élection présidentielle du 11 avril 2021.**



4. Pour rappel, en dehors de la carte d'électeur, toute personne inscrite sur la **liste électorale de 2016** pourra être admise à voter, à condition de détenir une pièce d'identité en cours de validité (**carte nationale d'identité béninoise, passeport béninois, carte consulaire**, par exemple). Cette liste peut être consultée en téléchargeant l'application dédiée sur téléphone **android**, à l'adresse suivante : <https://www.coslepi-antbenin.org>.

Fait à Paris, le **02 AVR. 2021**

L'Ambassadeur,

Eusèbe AGBANGLA

